



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

Cabinet  
Service Interministériel de  
Défense et de Protection Civile

La Roche-sur-Yon, le 16 novembre 2015

## **RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE**

### **CONSIGNES AUX ORGANISATEURS DE RASSEMBLEMENTS PUBLICS**

La préfecture précise les consignes de vigilance et de sécurité prévues dans le plan Vigipirate qu'il convient d'appliquer et de renforcer lors des manifestations et événements publics :

- ouverture anticipée des accès par rapport à l'heure habituelle de façon à diminuer les files d'attente ;
- mise en place d'un dispositif de sécurité effectif ;
- renforcement du nombre d'agent de sécurité et sensibilisation de tous les membres de l'organisation à la sécurité ;
- renforcement de la surveillance à l'entrée des établissements et sur les parkings ;
- ouverture systématique des sacs et paquets ;
- signalement immédiat à la police ou la gendarmerie de tout événement suspect, de toute personne au comportement suspect, notamment en cas de refus d'ouverture de sac ;
- mise en place d'un affichage informant le public sur l'ouverture des sacs et la réalisation des différentes mesures de sécurité ;
- signaler aux responsables locaux tout objet présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement ;
- signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis.